

Macron impose le pass sanitaire aux discothèques dans un grand flash totalitaire



[Source : Le courrier des stratégies (lecourrierdesstrategies.fr)]

Par Éric Verhaeghe

L'accès aux discothèques sera donc subordonné, cet été, à la présentation d'un pass sanitaire, ce qui est probablement contraire à la loi de gestion de sortie de crise et relève donc du flash totalitaire. Cette décision est absurde, puisque la majorité de la clientèle des discothèques est composée de jeunes qui n'ont aucun intérêt à bénéficier d'une vaccination dont les bienfaits collectifs sont encore discutables. Cette annonce à quelques jours de l'échéance risque de faire monter en température une jeunesse qui commence à contester l'ordre ambiant.

Évacuation à République : Les policiers ordonnent la fin de la fête et utilisent des gaz lacrymogènes. #FeteDeLaMusique2021 #FeteDeLaMusique
pic.twitter.com/3nbLKjpihf

– Remy Buisine (@RemyBuisine) June 21, 2021

Les ministres de la Culture et de PME ont annoncé hier que l'accès aux discothèques qui pourront rouvrir le 9 juillet sera subordonné à la présentation d'un pass sanitaire. Cette décision semble avoir été prise en parfait accord avec les représentants de la profession, en l'espèce l'UMIH. Mais il n'est pas sûr qu'elle satisfasse complètement les jeunes qui fréquentent ces établissements.

Le pass sanitaire pour les discothèques est-il légal ?

Les amateurs de droit auront évidemment la tentation de contester la décision ministérielle prise s'agissant des discothèques, qui n'avait jamais été évoquée jusqu'ici. Rappelons que la loi limite l'usage de ce pass,

puisqu'elle permet seulement de :

Subordonner l'accès des personnes à certains lieux, établissements ou événements impliquant de grands rassemblements de personnes pour des activités de loisirs ou des foires ou salons professionnels à la présentation soit du résultat d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la covid-19, soit d'un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19, soit d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19. Cette réglementation est appliquée en prenant en compte une densité adaptée aux caractéristiques des lieux, établissements ou événements concernés, y compris à l'extérieur, pour permettre de garantir la mise en œuvre de mesures de nature à prévenir les risques de propagation du virus.

Autrement dit, l'introduction du pass sanitaire s'apprécie au vu de la caractéristique des lieux et des établissements. Peut-on, dans ce cas, imposer des règles générales ? Nous avons un sérieux doute, et quelques référés liberté pourraient bien avoir raison de la décision.

Nous pensons en tout cas que cette décision au forceps ne correspond pas absolument à l'esprit dans lequel les parlementaires ont voté le texte, et relève purement et simplement de l'un de ces flash totalitaires où le pouvoir viole la loi.

Vers des fêtes hors les murs ?

Les jeunes obéiront-ils tous docilement à cette décision ? ou bien l'obligation de présenter un pass sanitaire conduira-t-elle au boycott des établissements qui le demandent et à la mise en place de fêtes sauvages ?

Les Parisiens ont eu un premier aperçu de phénomène de « compensation » que les restrictions imposées à une jeunesse qui a subi le COVID sans en être malade, peuvent produire. Ainsi, après l'indigne dispersion de la Fête de la Musique place de la République à coups de gaz lacrymogènes, la Fête a repris sauvagement sur les quais de Seine, dans des conditions de sécurité très douteuses :

Les jeunes se retrouvent désormais par milliers sur les quais de Seine pour poursuivre la #FeteDeLaMusique. #FeteDeLaMusique2021
pic.twitter.com/NZFbNZHYUZ

– Remy Buisine (@RemyBuisine) June 21, 2021

Mais laissez-les faire la fête !

On notera que, fait du hasard ? Après avoir massivement déserté les urnes, les jeunes se sont massés le lendemain du scrutin dans les rues pour faire la fête. Mal inspirées, le Préfet de police a parfois ordonné de violentes dispersions des rassemblements. Mais pas qu'à Paris

Ci-dessus, vous pouvez voir l'évacuation de la place de la République. Mais place de l'Hôtel de Ville, l'ambiance était aussi tendue :

Fin de spectacle pour un chanteur place de l'Hotel de Ville, les policiers demandent de couper la musique et la dispersion de la foule.
#FeteDeLaMusique2021 #Paris pic.twitter.com/GlvQPgCHy7

– Remy Buisine (@RemyBuisine) June 21, 2021

Et que dire de ces scènes d'émeute à Annecy ?

ANNECY fête de la musique

Instruments lbd et gaz à gogo pic.twitter.com/fiA4m9LCoR

– Carter john (@Carterj37919661) June 21, 2021

Est-ce bien raisonnable de traiter ainsi les forces vives d'un pays, après un an de confinement ? Il faut parfois savoir jusqu'où ne pas trop tirer sur la corde.